

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :

*Attribution du marché  
public de travaux –  
Construction d'un complexe  
sportif et Loisirs à  
Vernouillet (28)*

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

4 avril 2024

-----

SG-2024/04 - 11

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

29/04/2024

*Par délégation du Maire  
de la DGS,  
C. CORBIER*

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20240410-2024-04-11D-DE  
FRANCE  
Emission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024  
REPUBLICQUE FRANCOISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX du mois d'AVRIL à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 4 avril.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mmes BOUGRARA, EMOND, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, MERABTI, SENECHAUX, M. CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. DETAMANTI à Mme VIGNY, M. MORIN à M. RICHARD, Mme MONTIGNY à Mme MANSON, Mme POMMIER à M. STEPHO, M. CAN à M. MALANDAIN, M. AHSAINÉ à Mme BENABI,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h22

Monsieur le Maire expose que pour faire suite à la validation du projet de complexe sportif en décembre 2023, la collectivité a lancé un marché d'appel d'offres le 18 janvier 2024 sur le profil acheteur de la commune.

L'avis BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) ainsi que l'avis au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) ont également été publiés à cette date.

74 entreprises ont répondu, 92 offres ont été reçues pour les 19 lots à pourvoir.

Le Cabinet CICLOP, assistant à Maîtrise d'ouvrage ainsi que le Bureau d'architecte 5A Architecture, Maître d'œuvre de l'opération, ont effectué un rapport d'analyse qui a été présenté aux membres de la Commission d'appel d'offres le 13 mars 2024.

Par délibération en date du 20 mars, le Conseil municipal a attribué les marchés correspondants.

Cependant, le lot 5 « BARDAGE EXTERIEUR » a été relancé et le lot 14 « REVETEMENT DE SOLS SOUPLES SPORTIFS » a été ajourné.

Une nouvelle commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 avril pour analyser les nouvelles candidatures pour les lots n°5 et n°14.

Pour cette seconde mise en concurrence, 3 offres ont été réceptionnées pour le lot n° 6 bardage extérieur.

En ce qui concerne le lot n° 14, et après échange avec les membres de la Commission d'appel d'offres, il est apparu que les conditions techniques de l'appel d'offres et du cahier des charges ne correspondaient pas à l'usage qu'il sera fait des sols.

Conformément aux avis des deux commissions d'appel d'offres sur le sujet, il est proposé de retenir les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé de lot	Proposition d'attribution	Montant
			en € HT
1	VOIRIE - RESEAUX DIVERS	EUROVIA CENTRE LOIRE	518 878,85 €
2	MACONNERIE - GROS ŒUVRE	ENTREPRISE BOUQUET	1 427 354,05 €
3	CHARPENTE METALLIQUE	OMS	952 004,63 €
4	COUVERTURE-ETANCHEITE	JOLY	677 599,77 €
5	BARDAGE EXTERIEUR	SARMATES SAS	679 515,78 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES ALU/SERRURERIE	ALU TECH	734 798,00 €
7	PLATRERIE – ISOLATION	HELIX CONSTRUCTION	55 911,66 €
8	FAUX PLAFONDS	HELIX CONSTRUCTION	50 316,04 €
9	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ATELIER DES CINQ CHENES	303 256,50 €
10A	ELECTRICITE	COGELEC	475 489,99 €
10B	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	COGELEC	163 814,78 €
11	CVC-PLOMBERIE	DUCRE SAS	710 000,00 €
12	REGULATION GTB	NERVET BROUSSEAU	136 788,99 €
13	CARRELAGE	SAS BONNAUD	63 989,50 €
14	REVETEMENT DE SOLS SOUPLES ET SPORTIFS	SANS SUITE	245 000,00 €
15	PEINTURE	SOMUP BATIMENT	68 170,00 €
16	ASCENSEURS	TK ELEVATOR	27 200,00 €
17	EQUIPEMENTS SPORTIFS	NOUANSPORT	274 049,48 €
18	ESPACES VERTS	SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT	110 294,90 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>7 674 432,92 €</b>



Considérant les avis d'appel à concurrence publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics,  
Considérant qu'il a été reçu 92 offres,  
Considérant qu'il a été reçu 3 offres pour le lot n° 5 - bardage extérieur,  
Considérant la décision de déclarer sans suite le lot n° 14,  
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des lots attribués.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22, 4ème alinéa et L2131-1 et suivants,  
Vu le Code de la Commande publique, notamment les articles R.2124-1 et suivants, R.2131-16 et suivants, R.2131-19 et R.2161-2 et suivants,  
Vu la délibération du 28 septembre 2022 portant approbation de la composition du jury de concours pour la construction du complexe sportif Pagnol,  
Vu la délibération du 22 novembre 2023 autorisant le dépôt du permis de construire du complexe sportif Pagnol,  
Vu le budget communal,  
Vu les rapports d'analyse des offres validés par les Commissions d'Appel d'Offres communale des 13 mars et 3 avril 2024,  
Vu les procès-verbaux des Commissions d'Appel d'Offres Communale du 13 mars 2024 et 3 avril 2024,  
Vu la délibération référencée SG\_2024\_03\_08 en date du 20 mars 2024 portant attribution du marché public pour la construction d'un complexe sportif et de loisirs à Vernouillet  
Vu l'avis favorable de la commission Amélioration du cadre de vie et Ecologie en date du 3 avril 2024,

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre classée la mieux-disante pour le lot n° 5 attribuée à la société SARMATES SAS pour un montant total de 679 515.78 €,

PREND ACTE que le lot n° 14 a été déclaré sans suite,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer et à notifier, au nom et pour le compte de la commune, les marchés susmentionnés ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20240410-2024-04-11D-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024